

4 LES FICHES THÉMATIQUES SUR LES APPELS À PROJETS

APPEL À PROJETS “HAND À 4”



fiche **7**



Pour participer à cet appel à projets, les conditions à remplir sont les suivantes :



Disposer d'un éducateur certifié ou formé (ou en cours de formation) à la pratique du Hand à 4.



Proposer au moins un événement lors du “**Mois du Hand à 4**” (du 1^{er} au 29 juin 2025) générant des licences événementielles et/ou des licences compétitives et/ou loisirs Hand à 7 / Hand à 4. Lors de cet événement, le club devra concevoir et mettre en place une séance de découverte Hand à 4.



Être capable de présenter au moment du bilan :

- Un plan de développement de la pratique au sein du club
- La séance de découverte qui a été mise en place
- Un budget réalisé concernant l'action entrant dans cet appel à projets
- Des éléments de valorisation de l'action (ex : photos, vidéos, articles de presse, affiches, articles sur sites internet, outils de communication...)

En matière d'éducateur certifié ou formé ou en cours de formation, voici les éléments pris en compte pour la validation du critère d'éligibilité sur les diplômes :

- Le module “Animateur Hand à 4” du TFP 4 (module déployé à partir de la saison 2024-2025)
- Le module “Animer la pratique MiniHand et Hand à 4” du TFP 4 (module déployé jusqu'à mai 2024)
- Le BPJEPS Activités Sports Collectifs mention Handball
- Un diplôme permettant d'être professeur d'EPS en collège ou lycée

◆◆ Cet éducateur peut être rattaché à l'une des structures collaborant au projet.



**Cet appel à projets nécessite de se connecter
à la PLATEFORME EN LIGNE DES APPELS À PROJETS**